

**SOCIETES (SARL, SNC, SAS, SA)
IMMATRICULATION AVEC OU SANS ACTIVITE**

LA SOCIETE

DEPOT D'ACTES

- ❑ 2 originaux des statuts paraphés, datés et signés par les associés ou actionnaires
- ❑ Si les dirigeants n'ont pas été désignés dans les statuts, deux originaux de leur acte de nomination (ou de copies certifiées conformes par le dirigeant)
- ❑ copie de l'attestation de dépôt du capital en banque
- ❑ En cas d'apport en nature, 2 originaux du rapport du commissaire aux apports (si apport en nature supérieur à la moitié du capital)

JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

- ❑ Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal, la date de parution et le texte de l'annonce) ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de constitution

LE LOCAL ET/OU LE FOND DE COMERCE

CREATION OU IMMATRICULATION SANS ACTIVITE

- ❑ si propriétaire : copie taxe foncière ou attestation notariée de propriété
- ❑ + mise à disposition au nom de la société

- ❑ si locataire : bail commercial ou quittance de loyer
- ❑ + mise à disposition au nom de la société

ACHAT, APPORT

- ❑ Copie de l'acte d'achat ou d'apport enregistré par le centre des impôts
- ❑ Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- ❑ Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal et la date de parution et le texte de l'annonce) ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis d'acquisition ou d'apport

LOCATION GERANCE

- Copie du contrat de location-gérance
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- Copie de l'attestation de parution dans le journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal, la date de parution et le texte de l'annonce) ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié la location-gérance

LES PERSONNES

Pour une SARL, le(s) gérant(s), pour une SNC, le(s) gérant(s) et les associés, pour une SA ou une SAS, le président, le(s) directeur(s), les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire.

DANS TOUS LES CAS

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (voir modèle rubrique 7)

NATIONALITE FRANCAISE

- Copie recto-verso de la carte d'identité ou des 3 premières pages du passeport ou extrait d'acte de naissance

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité (carte de résident de 10 ans ou carte de séjour + carte de commerçant étranger)

ETRANGER NON RESIDENT EN FRANCE

Pour les présidents, directeurs, gérants et associés de SNC :

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité (carte de résident de 10 ans ou carte de séjour + carte de commerçant étranger)

Pour les autres dirigeants (administrateurs et membres)

- Copie recto-verso de la carte d'identité ou des 3 premières pages du passeport

PERSONNES MORALES

- Extrait K-bis en original datant de moins de 3 mois
- Nomination du représentant permanent

Si ce représentant n'est pas le représentant légal de cette société :

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (voir modèle rubrique 9)
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou des 3 premières pages du passeport ou extrait d'acte de naissance

